

triques diesel, dans des endroits tels que London (Ontario) et Montréal, tous des travaux qui entraînent l'emploi de Canadiens.

Cela signifie l'expédition du charbon, de la potasse, du minerai de fer, de concentrés et de produits miniers aux usines nationales de transformation ou sur les marchés d'exportation. Mais les minéraux peuvent être transportés autrement que par le chemin de fer. Nous avons un réseau de pipe-lines pour le transport du pétrole et du gaz qui est le deuxième plus gros au monde, et il utilise des canalisations en majeure partie fabriquées au Canada, par des Canadiens, à des endroits tels que Welland et Sault-Ste-Marie, Ontario; Regina, Saskatchewan et Camrose, Alberta. Les produits miniers, dont une grande partie est transportée, en direction ou au sortir des usines canadiennes, le long de voies maritimes énormes, telles que celle du Saint-Laurent et le cours du Mackenzie, représentent au moins 60 p. 100 du transport maritime intérieur du Canada, et les navires sont chargés, déchargés et dirigés par des travailleurs.

Pour revenir à l'emploi au sein de l'industrie, l'industrie minière emploie au total 290,000 personnes, c'est-à-dire 4 p. 100 de la population active, et l'emploi dans l'industrie minière a pour effet, dans l'emploi dans d'autres secteurs, d'accroître le nombre des travailleurs qui dépendent des ressources minières à près de 20 p. 100 des effectifs. C'est là une mesure plus réaliste de la valeur de l'industrie minière canadienne sur notre marché de la main-d'œuvre.

Le Canada est un vaste pays dont tous les habitants sont rassemblés sur une longue et étroite bande de terrain qui s'étire sur une épaisseur d'environ 100 milles le long de la frontière canado-américaine. S'il n'y avait pas nos industries primaires nous n'en occuperions pas beaucoup plus. C'est beaucoup grâce à l'industrie minière que nous devons l'extension de notre territoire, la création de localités intérieures telles que Schefferville, Labrador City, Gagnon, Fermont, bientôt créée, Chibougamau, Val-d'Or, Noranda, Mattagami, Timmins, Sudbury, Led Lake, Atikokan, Lynn Lake, Thompson, Flin Flon, Beaverlodge, Grande Cache, Pine Point, Yellowknife, Faro et de douzaines d'autres villes réparties dans les régions les plus écartées de notre immense pays. Ce sont des collectivités où vivent, travaillent et se distraient des Canadiens grâce aux fruits de l'extraction et du traitement de nos richesses minières.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Greene: Qui prétendrait que le Canada serait un pays plus riche sans ces collectivités et leurs habitants? Nous composons une grande nation commerciale. Notre production minière s'élève à plus de 4 milliards de dollars, c'est-à-dire un tiers de toutes nos exportations vers 90 pays. Par la valeur qu'elle atteint, notre production minière intervient pour 8 p. 100 dans notre produit national brut. Certains, bien sûr, minimisent les possibilités qu'offre notre industrie minière de nous procurer des devises étrangères, mais elle est essentielle à l'équilibre de notre balance commerciale dans laquelle elle joue un rôle primordial.

[Français]

Si l'industrie minière doit être dynamique et en perpétuel essor, ce n'est pas seulement à ses propres fins. Les richesses qui gisent dans le sous-sol n'ont de valeur pour

[L'hon. M. Greene.]

un pays que si elles sont exploitées et contribuent à l'économie nationale. Nous avons déjà fait d'importants progrès dans la mise en valeur de nos richesses minérales, mais il nous reste beaucoup à faire dans les domaines essentiels de la transformation des matières premières, de la fabrication de produits à base de minéraux, de l'exploitation accrue par des Canadiens et de la protection du milieu. Tout en reconnaissant le rôle primordial que joue l'industrie minière dans l'économie, la réforme fiscale proposée aidera à faire bénéficier davantage les Canadiens de l'exploitation de leurs richesses minérales.

[Traduction]

A la lumière de mes observations concernant la gestion des ressources minérales, j'analyserai quelques points importants du budget afférents à l'assistance au développement de notre industrie minière pour le plus grand bien de notre pays en général. Une allocation d'amortissement accéléré plus généreuse au lieu de l'exonération fiscale de trois ans permettra aux nouvelles mines de rentrer dans leurs frais de premier établissement avant d'être assujetties à l'impôt—ce qui tiendra compte des grands risques que comportent les travaux d'exploration minière—tout en évitant les gains fortuits que pouvaient réaliser certaines exploitations grâce à l'exonération fiscale.

Les dépenses affectées à des travaux d'expansion importants dans les mines existantes donneront également droit à un amortissement accéléré. Les biens d'une mine auxquels s'appliquera l'amortissement accéléré comprennent les frais d'exploration et de développement et plus directement l'infrastructure connexe, y compris une raffinerie. Il y a lieu de signaler que l'équipement antipollution sur lequel le budget supprime la taxe de vente de 12 p. 100 donnera aussi droit à un amortissement accéléré s'il est rattaché directement à une mine. Cela aidera considérablement l'industrie minière à faire face à ses responsabilités quant au maintien de la qualité de notre environnement. J'ajouterai également, monsieur l'Orateur, que ces mesures inciteront à transformer au Canada une plus grande quantité de nos ressources naturelles.

Le remplacement de la valeur procentuelle constante et automatique de la déduction pour épuisement par une nouvelle déduction gagnée est destiné à encourager le réinvestissement des épargnes d'impôts provenant de stimulants divers, dans des travaux additionnels d'exploration et d'exploitation. Le montant du dégrèvement pour fins d'épuisement réel sera directement relié aux travaux de prospection et d'aménagement entrepris par les sociétés. Les non-exploitants tout comme les exploitants auront droit à ce dégrèvement. Cette disposition s'applique et à l'industrie minière et aux industries du pétrole et du gaz.

● (5.40 p.m.)

Les sociétés minières pourront plus facilement amortir leurs frais de prospection et d'aménagement, y compris le coût d'acquisition de terrains; les industries du pétrole et du gaz jouissent déjà de cet avantage fiscal. Cette concession devrait aider à stimuler la prospection et la découverte de nouveaux gisements de minerais, ce qui devrait améliorer la situation des ressources minières au Canada. L'octroi d'un avantage fiscal aux sociétés minières et pétrolières canadiennes qui s'adonnent à des tra-